Avis de la Conférence nationale de santé (CNS) du 29 juin 2022 sur l'évaluation de la Stratégie nationale de santé (SNS) 2018–2022

Table des matières

A. Contexte : évaluation de la SNS 2018-2022 et saisine de la CNS 3

1. La stratégie nationale de santé (SNS 2018-2022) : une évaluation prévue par la loi et confiée à la DREES. 4

2. La saisine de la CNS. 4

B. Rappel de l'avis de la CNS lors de sa saisine à l'occasion de la conception de la SNS 2018-2022 5

C. Avis de la CNS sur l'évaluation de la SNS 6

1. La CNS salue un travail d'évaluation de qualité … 6

2. La CNS partage un certain nombre de constats issus de l'évaluation … : 6

3. …et formule des orientations et recommandations complémentaires : 7

a. La crise majeure que rencontre notre système de santé nécessite de tirer tous les enseignements de la mise en œuvre de la SNS au cours de la période 2018-2022. 7

b. L'absence d'orientations concernant les moyens et ressources à mettre en regard des objectifs poursuivis par la SNS est soulignée par l'évaluation, cependant les pistes de réflexions en ce domaine doivent être approfondies. 8

c. Il convient de souligner et de saluer certaines avancées fondamentales ou mesures emblématiques obtenues en cohérence avec la démarche de la SNS initiée au début des années 2010 : 8

d. La SNS doit être systématiquement analysée, pour des raisons de cohérence, avec son environnement « systémique ». 8

e. L'articulation des différentes politiques de santé dans le cadre d'une SNS est un gage de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficience. 9

f. « La publication de la SNS n'a pas été suivie de mesures spécifiques en termes de démocratie en santé ». 9

Présentation de la Conférence nationale de santé

Lieu de concertation sur les questions de santé, la Conférence nationale de santé (CNS) est un organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé (cf. l'art. L. 1411-3 du code de la santé publique).

La CNS exerce trois missions :

- formuler des avis ou propositions en vue d'améliorer le système de santé publique et, en particulier, sur :
  - l'élaboration de la stratégie nationale de santé, sur laquelle elle est consultée par le Gouvernement ;
  - les plans et programmes que le Gouvernement entend mettre en œuvre ;

  Elle peut aussi s'autosaisir de toute question qu'elle estime nécessaire de porter à la connaissance du ministre ;
- élaborer chaque année un rapport sur le respect des droits des usagers du système de santé, élargi au champ médico-social mais aussi à « l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social » ; ce rapport est élaboré sur la base des rapports des Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) ;
- contribuer à l'organisation de débats publics sur les questions de santé.

La CNS comprend 97 membres titulaires et 97 autres suppléants avec voix délibérative, et 57 membres avec voix consultative représentant des institutions publiques. Sa composition est la plus large représentation des acteurs en santé en France.

Instance de démocratie en santé, son président - le Pr. Emmanuel RUSCH depuis février 2020 - est élu par ses membres, ceux de la Commission permanente le sont par chacun des 5 collèges, le président du Groupe de travail permanent sur les droits des usagers - Christian BRUN - par les membres du GTPDU.

Ses travaux (avis, rapports…) sont élaborés et adoptés dans un cadre délibératif collectif.

Son Secrétariat général est assuré par la Direction générale de la santé (DGS) et son Secrétaire général nommé par arrêté ministériel.

Pour en savoir plus :
Lire la fiche de présentation de la CNS dans l'article « Missions » sur son espace internet.
Retrouver la CNS sur les réseaux sociaux :

- Twitter : @cns_sante
- LinkedIn : CNS – Conférence nationale de santé

A. Contexte : évaluation de la SNS 2018-2022 et saisine de la CNS

1. La stratégie nationale de santé (SNS 2018-2022) : une évaluation prévue par la loi et confiée à la DREES

- La loi de modernisation du système de santé de 2016 prévoit que la mise en œuvre de la SNS doit faire l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation pluriannuelle, dont les résultats seront rendus publics.
- Un arrêté du 1er février 2018 décrit le dispositif de suivi et d'évaluation prévu. Deux axes sont confiés à la DREES : un suivi pluriannuel d'indicateurs de résultats et d'impact, d'une part, et une évaluation pluriannuelle faisant l'objet d'un rapport en 2022, d'autre part.

La DREES a proposé un dispositif d'évaluation de la SNS centré sur l'analyse de la cohérence et de la pertinence de la SNS avec les enjeux de santé et sur l'analyse de ses résultats et impacts sur les acteurs de l'écosystème de la santé.

- Un groupe de travail spécifique a été mobilisé pour tirer les enseignements de l'évaluation afin de proposer des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine stratégie nationale de santé.
- La DREES a mis en place un comité de pilotage auquel la CNS (au travers de son président) a été associée. Ce comité s'est réuni à cinq reprises entre mars 2021 et avril 2022.

2. La saisine de la CNS

La CNS a été saisie le 05 mai 2022 par la DREES pour avis concernant le rapport final portant sur « Évaluation de la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 », l'avis de la CNS attendu pour la mi-juin 2022. La Drees a été auditionnée par la Commission permanente (CP) le 3 juin.

- Ce rapport était accompagné de 5 annexes :
  - Apports méthodologiques pour appuyer la construction d'une future SNS
  - Evaluation de la cohérence et de l'impact de la SNS
  - Evaluation approfondie de la démocratie en santé et de la lutte contre les inégalités de santé
  - Etude de parangonnage international
  - Impact des nouveaux modes de pratique sur les parcours de soins
- Deux autres annexes ont été transmis à la CNS le 08 juin :
  - Présentation synthétique de l'état de santé de la population
  - Etude de cas sur l'utilisation des données dans la gestion de la crise sanitaire
- La Commission permanente de la CNS a examiné cette saisine lors de sa séance du 03 juin 2022 après une présentation des documents par des représentants de la DREES. Une réunion de travail de membres de la CP s'est ensuite tenue le 10 juin 2022. La proposition d'avis de la CNS a été présentée et débattue lors de l'AP de la CNS du 15 juin 2022.
- L'avis de la CNS a été adopté, le 29 juin 2022, par la CP en procédure d'urgence au vu du calendrier de la Drees par la CP de la CNS.

B. Rappel de l'avis de la CNS lors de sa saisine à l'occasion de la conception de la SNS 2018-2022

Par courrier du 17 juillet 2017, la Ministre des Solidarités et de la Santé annonce à la Conférence nationale de santé (CNS) sa saisine pour avis sur le projet de Stratégie nationale de santé (SNS), la réponse étant attendue avant fin. La CNS est invitée à recueillir le point de vue des conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA). Le projet de SNS est adressé à la CNS début novembre 2017, l'avis de l'instance élaboré en 3 semaines.

La CNS y salue cette SNS ambitieuse dont les 4 axes majeurs et le volet « enfant, adolescent, jeune » faisait l'objet d'une large adhésion.

L'avis de la CNS indiquait :

- « Cette stratégie traduit des avancées dans la conception des politiques de santé. En effet, s'y développe une approche qui vise à tenir compte à la fois des besoins des usagers, des attentes des professionnels, de la nécessaire amélioration de l'organisation de l'offre et de l'évolution des modalités de tarification, et dans une certaine mesure, des modalités de solvabilisation de la demande. S'y trouvent également :

    - une prise en compte de la santé sur un plan interministériel, en affirmant une volonté d'agir sur les déterminants de santé ;
    - une volonté clairement affichée de réorienter notre système de santé vers la promotion de la santé et la prévention ;
    - la prise en compte des réalités territoriales et de la nécessité de laisser les acteurs définir les modalités d'action les plus adaptées ;
    - la volonté de favoriser une dynamique d'évolution du système de santé ;
    - l'engagement d'un suivi annuel et des évaluations soumis pour avis à la CNS et au HCSP.

  Mais l'interrogation principale de la CNS porte sur la faisabilité de la stratégie, compte tenu justement de son ambition, ce qui la conduit à recommander que soient identifiés un sous-ensemble (parmi les 43) d'objectifs stratégiques prioritaires pour les 5 ans à venir ».

Dans son avis de 2017, la CNS formule un ensemble de recommandations visant à améliorer l'adéquation de la SNS avec les priorités ressenties par les acteurs et ce qu'ils perçoivent des leviers à actionner et des obstacles à lever pour parvenir à sa mise en œuvre.

- « Résumé des principales recommandations :

    - Le positionnement de la stratégie mériterait d'être précisé, car il est essentiel que le sens des réformes engagées soit toujours énoncé clairement.
    - Les principes d'action sont à enrichir en évoquant en particulier les principes d'éthique, de solidarité, de démocratie en santé et de santé publique.
    - L'amélioration de la gouvernance est un impératif pour la mise en œuvre de la stratégie.
    - Les principaux leviers d'action qui doivent être « mis à niveau » si l'on veut effectivement atteindre les objectifs de la stratégie sont à présenter (simplification du système de santé, système d'information, formation, démocratie en santé, suivi/évaluation).

- La SNS devrait comporter un sous-ensemble d'objectifs stratégiques prioritaires, pour lesquels les pilotes seraient clairement identifiés y compris au niveau territorial, auxquels seraient associés les modalités de mobilisation des moyens et d'indicateurs sur lesquels les modalités de suivi et d'évaluation porteront essentiellement ».

C. Avis de la CNS sur l'évaluation de la SNS

1. La CNS salue un travail d'évaluation de qualité …

- La CNS considère que l'évaluation des politiques de santé doit être généralisée et systématisée pour en tirer les enseignements nécessaires à leurs améliorations.
- En raison du contexte sanitaire pesant fortement sur les acteurs au moment de l'évaluation, des moyens disponibles et de la temporalité disponible relativement courte, le comité de pilotage n'a pas fait le choix de réaliser une évaluation systématique des résultats de chaque axe, volet et domaine prioritaire de la SNS.
- La CNS considère pertinente la structuration de l'évaluation autour de 3 axes, au regard des contraintes évoqués ci-dessus :
    - Une analyse de la cohérence de la SNS avec les enjeux de santé, les plans et projets de santé, au niveau national et régional, à partir de 4 études[1].
    - Une analyse des résultats et des impacts de la SNS à partir de 5 études[2].
    - Les recommandations portées par le comité de pilotage dans la perspective de la rédaction de la prochaine SNS, construites sur la base des enseignements de l'évaluation.

2. La CNS partage un certain nombre de constats issus de l'évaluation … :

- **Concernant l'évaluation de la cohérence de la SNS avec les enjeux de santé et les plans nationaux et régionaux et notamment :**
    - Une cohérence forte de la SNS avec les enjeux de santé publique et les attentes des acteurs interrogés, notamment les usagers et leurs représentants.
    - Des sujets traités de manière générale et non hiérarchisés.
      A noter que ce point se retrouve explicitement dans l'avis de la CNS sur la SNS en 2017, la CNS proposant un sous-ensemble d'objectifs stratégiques prioritaires. L'objectif de

[1] Parangonnage portant sur les stratégies de santé mises en place dans 18 pays ;
Évaluation (HCSP) de la pertinence et de la cohérence du Plan national de santé publique, sur l'axe I de la SNS ;
Analyse de la cohérence de la SNS avec les enjeux prioritaires de santé publique et les plans de santé ;
Analyse de la prise en compte 1/ des préférences de la société civile dans l'élaboration de la SNS et 2/ du traitement des inégalités de santé dans la SNS.

[2] Analyse des impacts de la SNS sur les acteurs de l'écosystème de la santé et leurs pratiques ;
Suivi annuel de 20 indicateurs de résultats et d'impact pour l'évaluation des quatre axes de la SNS ;
Présentation synthétique de l'état de santé de la population ;
Deux études : 1/ utilisation des données pour le pilotage de la gestion de la crise sanitaire ; 2/ impact des nouveaux modes de pratique sur les parcours de soin.

« Garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire » apparait ainsi en page 39 de la SNS et l'objectif « renforcer la résilience du système de santé face aux situations sanitaires exceptionnelles » en page 56.

- Des plans nationaux contribuant globalement aux différents axes de la SNS, mais la SNS ne s'est pas imposée comme un cadre d'ensemble.

  A noter que ce point se retrouve explicitement dans l'avis de la CNS sur la SNS en 2017. A cet égard, la Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 en est une illustration et son articulation avec les autres plans de santé ou avec la SNS peut être interrogée. La conception des politiques ou programmes de santé reste ainsi marquée par une structuration « en silos ».
- Une cohérence de contenu entre les PRS des régions étudiées et la SNS, mais limitée dans leur mise en œuvre.

- **Concernant l'analyse des résultats et impacts de la SNS et notamment :**

  - La SNS n'a pas fait l'objet d'actions de suivi spécifiques.
    En particulier, le suivi annuel de la SNS prévu par les textes réglementaires constitue un levier d'action essentiel dont les résultats doivent être partagés avec l'ensemble des acteurs concernés.
  - De nombreuses thématiques citées dans la SNS n'ont pas fait l'objet de mesures de déclinaison spécifiques.
  - Un faible impact de la SNS sur les pratiques des acteurs du système de santé.

3. …et formule des orientations et recommandations complémentaires :

a. La crise majeure que rencontre notre système de santé nécessite de tirer tous les enseignements de la mise en œuvre de la SNS au cours de la période 2018-2022.

Si certaines recommandations de la CNS lors de l'élaboration de la SNS 2018-2022 ont bien été prises en considération, comme l'indiquait alors la ministre en charge de la santé (voir en annexe le courrier de Mme Agnès BUZYN), d'autres recommandations majeures n'ont pas ou peu été prises en considérations (positionnement de la stratégie ; sens des réformes engagées ; amélioration de la gouvernance ; leviers d'action comme la prévention, les systèmes d'informations, la formation, le suivi de la SNS ; …).

La crise Covid-19 n'explique pas à elle seule cette crise. Elle a été un révélateur des fragilités du système de santé et les a exacerbées. Elle a permis également des avancées significatives dans des domaines divers (open data et outils numériques, mobilisation des CPTS, …).

Le choix explicite de ne pas réaliser une évaluation systématique des résultats de chaque axe, volet et domaine prioritaire de la SNS (compréhensible au regard des contraintes) ne permet pas de rendre intelligible la situation de crise actuelle du système de santé.

La CNS recommande de compléter l'évaluation menée par une évaluation de certains axes (ex. : prévention), volets et domaines prioritaires de la SNS.

b. L'absence d'orientations concernant les moyens et ressources à mettre en regard des objectifs poursuivis par la SNS est soulignée par l'évaluation, cependant les pistes de réflexions en ce domaine doivent être approfondies.

La responsabilité des gouvernements et des parlementaires en ce domaine est importante. La cohérence entre la SNS et sa déclinaison en termes financiers dans la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) est bien sûr nécessaire mais elle ne suffit pas à surmonter l'écueil de la pluri-annualité de l'effort financier nécessaire.

La prise en compte de la santé comme un bien commun collectif (la crise Covid-19 a pu en être une illustration sous différents aspects : confinement, vaccination) implique le renforcement d'un système de santé solidaire et l'organisation de circuits de financement et de couvertures assurantielles en cohérence.

Les décisions en santé doivent pouvoir également s'appuyer sur le développement de démarches et d'outils permettant de prendre en considération le retour sur investissement (souvent important) des actions de promotion de la santé et de prévention en santé ou encore d'évaluer les impacts en santé des politiques publiques envisagées. Il convient de systématiser les études d'évaluation d'impact en santé et les analyses couts-bénéfices (y compris pour mesurer les conséquences de l'inaction et de l'absence de politiques publiques) et d'assurer leur financement.

c. Il convient de souligner et de saluer certaines avancées fondamentales ou mesures emblématiques obtenues en cohérence avec la démarche de la SNS initiée au début des années 2010 :

La concrétisation réglementaire de la SNS 2018-2022 a été précédée de débats et réflexions illustrés notamment par les 19 recommandations du comité des « sages » mené par M. Alain CORDIER dans « Un projet global pour la stratégie nationale de santé ». La loi de modernisation du système de notre système de santé du 26 janvier 2016 a traduit au plan normatif, notamment :

- La priorisation affichée (mais avec une mise en œuvre insuffisante) de la promotion de la santé et de la prévention,
- Le déploiement d'une réflexion par parcours de santé,
- L'organisation des soins ambulatoires avec le développement des exercices regroupés, la mise en place des CPTS, …
- Dans le champ de la démocratie en santé, la création de l'UNASS,
- Sur des mesures de prévention : le Nutriscore, le paquet neutre, …
- Le développement du service public d'information en santé.

Plus généralement, les avancées réalisées doivent être largement diffusées, partagées et remises en perspective au regard de la SNS afin d'en souligner le sens et la cohérence.

d. La SNS doit être systématiquement analysée, pour des raisons de cohérence, avec son environnement « systémique ».

- Ainsi, l'articulation de la SNS avec les autres politiques publiques souligne l'enjeu d'intégrer la préoccupation de la santé dans toutes les politiques. Le positionnement de la SNS (ou encore du plan « priorité prévention ») en interministériel constitue une avancée significative. Ce positionnement doit être cependant approfondi, par exemple au regard des politiques d'aménagement du territoire.

- Il en est de même avec l'articulation de la SNS par rapport aux dynamiques européennes (UE) ou internationales (OMS).

- Dans la continuité de ces 2 derniers points, la prochaine SNS devra développer une approche « one health » plus ambitieuse et s'inscrire pleinement dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

e. L'articulation des différentes politiques de santé dans le cadre d'une SNS est un gage de pertinence, de cohérence, d'efficacité et d'efficience.

- Elle implique, au niveau national un pilotage des politiques qui puisse dépasser des approches sectorielles ou par pathologie et intégrer des approches par déterminant de la santé, par population ou par parcours de santé. Au regard des enjeux climatiques, une attention toute particulière doit être accordé aux politiques de « santé-environnement » (ex. : 4e Plan national santé environnement).
- Elle nécessite un choix et un alignement des temporalités. La cohérence entre une SNS de santé sur 5 ans, une stratégie décennale de lutte contre les cancers et un cadre d'orientation stratégique à 10 ans des Projets régionaux de santé, n'apparait pas (pour le moins) évidente. La CNS recommande une SNS sur un horizon temporel de 10 ans (ce qui n'interdit pas une révision ou adaptation en cours de « route »).
- L'articulation de la SNS avec les PRS souligne à la fois un enjeu de cohérence entre le local et le national mais également la nécessité d'adaptation des politiques aux besoins et aux priorités de santé de la population (cela étant particulièrement « vrai » pour les territoires d'outre-mer ». Elle impose de réinterroger les niveaux de déclinaisons territoriales des projets de santé (régions, territoires de santé, bassins de vie, …) et les coordinations ou coopérations à déployer entre différents acteurs : Etat, Assurance maladie, collectivités territoriales.

f. « La publication de la SNS n'a pas été suivie de mesures spécifiques en termes de démocratie en santé ».

Le rapport d'évaluation demande que la prochaine SNS soit « emblématique de la mise en œuvre de la démocratie en santé ; la CNS doit d'ailleurs être associée à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la SNS ».

La CNS demande que l'ensemble des instances de démocratie sanitaires (CNS, CRSA, CTS) soit pleinement et largement associé aux politiques de santé et leur autonomie accrue.

La CNS demande qu'un suivi annuel de la future SNS lui soit présenté pour être débattu.

La CNS demande qu'une nouvelle SNS soit élaborée et mises en œuvre à partir de 2023 permettant de fournir le cadre aux évolutions urgentes, nécessaires et indispensables à notre système de santé. Cette nouvelle SNS doit notamment poursuivre et approfondir l'approche par les déterminants de la santé, la priorisation de la promotion de la santé et de la prévention, les dynamiques de démocratie en santé. L'attention aux conditions de faisabilité et de mise en œuvre de la SNS devra être renforcée.

La CNS appelle donc les pouvoirs publics à se saisir des enseignements et des 9 recommandations inscrits dans le rapport d'évaluation de la SNS.

La CNS appelle également les pouvoirs publics à se saisir des recommandations complémentaires formulées par la CNS dans le présent avis.

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Drees
DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES

Paris, le 5 mai 2022
DREES-DIR N° 42

Direction de la recherche, des études de l'évaluation et des statistiques
Lab innovation et évaluation en santé

Affaire suivie par : Javier NICOLAU
Tél. : 01 40 56 80 36
Mèl. : javier.nicolau@sante.gouv.fr

À l'attention de Monsieur le Professeur
Emmanuel RUSCH
Président de la Conférence nationale de santé

Objet : saisine pour avis du rapport d'évaluation de la Stratégie nationale de santé 2018-2022

PJ : Rapport d'évaluation et annexes

Monsieur le président,

La Stratégie nationale de santé 2018-2022 (SNS) a été adoptée par le Gouvernement fin décembre 2017. L'arrêté du 1er février 2018 prévoit une évaluation pluriannuelle de la SNS, pilotée par la Drees, et devant faire l'objet d'un rapport final en 2022.
Conformément à l'article 1.II. de cet arrêté, nous vous soumettons pour avis, le rapport final.

Ce rapport présente le dispositif d'évaluation de la SNS et les principaux enseignements des travaux d'évaluation qui ont été menés. La DREES a proposé un dispositif d'évaluation centré sur l'analyse de la cohérence et de la pertinence de la SNS avec les enjeux de santé et sur l'analyse de ses résultats et impacts sur les acteurs de l'écosystème de la santé. Différents focus ont également été réalisés, notamment sur la prise en compte au sein de la SNS des préférences de la société civile ou encore des enjeux liés aux inégalités sociales de santé.
Pour l'accompagner dans ces travaux, la DREES a mis en place un comité de pilotage. Ce dernier a suivi les études menées par différents contributeurs, et a élaboré le rapport final d'évaluation, qui tire également les enseignements de la présente évaluation et propose des recommandations pour l'élaboration et la mise en œuvre de la prochaine stratégie nationale de santé.

Le rapport est accompagné des annexes suivantes, qui présentent l'ensemble des travaux réalisés :
- Annexe 1 : Apports méthodologiques détaillés pour appuyer la construction d'une future SNS dans toutes ses dimensions
- Annexe 2 : Évaluation de la cohérence et de l'impact de la SNS
- Annexe 3 : Évaluation approfondie de la démocratie en santé et de la lutte contre les inégalités de santé

- Annexe 4 : Étude de parangonnage international
- Annexe 5 : Présentation synthétique de l'état de santé de la population à partir des données les plus récentes (sera transmise ultérieurement)
- Annexe 6 : Impact des nouveaux modes de pratique sur les parcours de soins : exemple des MSP
- Annexe 7 : Étude de cas sur l'utilisation des données dans la gestion de la crise sanitaire (sera transmise ultérieurement)

Je vous saurais gré de procéder à l'instruction de ce rapport dès que possible, mes services restant à votre disposition pour toute demande de précision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques

Fabrice LENGLART

ANNEXE 2

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

La Ministre *Paris, le* 2.7.2018

Madame la Présidente,

Le décret portant définition de la stratégie nationale de santé (SNS) **pour la période 2018-2022** a été signé le 29 décembre 2017 et publié au JO le 31 décembre 2017, à l'issue d'un processus de concertation auquel la Conférence nationale de santé a participé.

Nous avons relevé le défi de proposer à nos concitoyens, pour les cinq années à venir, une feuille de route partagée, ambitieuse, et innovante, qui place l'enjeu primordial de la santé au sein de toutes nos politiques publiques et implique de très nombreux partenaires. Nous avons inscrit pour l'avenir le rôle central de la prévention et de la promotion de la santé dans tous les milieux et tout au long de la vie, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, l'importance de capitaliser sur l'amélioration de la santé des jeunes et de la santé mentale, et pris l'engagement d'améliorer l'accès, la qualité et la pertinence des soins dans tous les territoires, en réaffirmant la place des usagers dans notre système de santé, autant de priorités chères à la conférence nationale de santé (CNS).

Je vous remercie, pour la pertinence et la qualité de l'avis de la conférence nationale de santé transmis dans un délai très contraint, en ayant pris soin de recueillir le point de vue des conférences régionales de la santé et de l'autonomie et vous demande de partager ces remerciements avec tous les membres des organismes représentés à la CNS et contributeurs.

Ces éléments ont été très appréciables pour améliorer la réflexion et enrichir les travaux d'élaboration de la SNS. Ainsi, la notion de « démocratie en santé » que la CNS porte avec constance reçoit pour la première fois une reconnaissance normative. Nous avons également enrichi la liste des principes d'action avec l'éthique et la solidarité, repris de multiples fois le concept de « parcours », remplacé partout le terme « citoyens » par celui d'« usagers » plus inclusif, mis en avant l'implication des usagers, la nécessité de simplifier les démarches, ainsi que le rôle des instances de démocratie sanitaire, et ajouté l'importance de la parentalité.

Nous poursuivrons les sollicitations de votre instance, dans un objectif partagé, d'amélioration de notre système de santé, avec et pour les populations de France.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Agnès BUZYN